

M. GUNDLOCK: Je désire poser ma question traditionnelle sur les frais relatifs au blé emmagasiné dans les élévateurs ruraux. Nous venons d'entendre un chiffre il y a un instant. Quels sont ces frais et les frais d'entreposage?

M. McNAMARA: Les frais d'entreposage se fondent sur le taux des entreposages que nous payons, soit 1/30° d'un cent le boisseau par jour. Les frais comprennent le coût du financement des céréales, plus l'intérêt payé aux banques de même que les frais d'entreposage. Les frais comprennent donc l'entreposage et les intérêts. Les frais d'entreposage ne s'appliquent qu'à l'entreposage.

M. GUNDLOCK: En réalité c'est de l'entreposage plus les frais qui s'y rattachent.

M. McNAMARA: Non, Les compagnies réalisent un gain sur l'intérêt, mais à leur tour elles doivent payer l'intérêt aux banques. Nous leur payons l'intérêt qu'elles paient aux banques.

M. GUNDLOCK: Elles doivent payer l'intérêt?

M. McNAMARA: Sûrement pour le blé emmagasiné dans les élévateurs ruraux. Elles empruntent de l'argent à la banque et lui paie un intérêt. Nous faisons entrer cet intérêt dans nos frais. C'est le même taux d'intérêt qu'elles paient aux banques.

M. GUNDLOCK: Puis-je recevoir la même réponse que j'ai eue il y a trois ans à ma question? Il s'agissait de 11.9 en pourcentage. J'ai eu une dispute avec un des membres du syndicat ici. Malheureusement je dois m'excuser pour l'instant car j'ai 10 points de suture à un pouce.

Le PRÉSIDENT: M. Gundlock, pourriez-vous venir à l'avant de la salle?

M. GUNDLOCK: Très bien. M. Earl, je crois, devine ce que je cherche.

M. McNAMARA: Vous feriez bien d'en donner lecture, M. Earl. Est-ce bien là le renseignement que vous cherchez?

M. GUNDLOCK: Oui, mais je tiens à faire consigner le pourcentage dans les procès-verbaux; en d'autres mots, les gains réalisés par les élévateurs sur le blé emmagasiné dans les élévateurs ruraux. Il y a trois ans, il était de 11.9. Il y a deux ans, il avait varié d'un ou deux points de même que l'an dernier.

M. McNAMARA: Nous possédons ce renseignement.

M. GUNDLOCK: Très bien, vous me le communiquerez plus tard.

M. EARL: Je n'ai pas le pourcentage calculé de cette façon.

M. McNAMARA: Nous déposerons ce renseignement dès maintenant.